

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP HAYETT VITALITE

Adresse : 9, Rue du Lac Neuchâtel, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 20 février 2014, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP HAYETT VITALITE** », promu par HAYETT, Compagnie d'Assurance vie et de capitalisation, AMEN INVEST - Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte, support d'investissement d'un contrat d'assurance vie en unités de compte
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 100 000 parts de 1 dinar chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 06 -2014 du 20 février 2014
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: AMEN INVEST
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable:	AMEN INVEST
Distributeur	: HAYETT